



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le  
ID : 043-214301574-20221220-DEL\_2022\_0150-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 19 décembre 2022**

**Délibération n° 13**

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
lundi 12 décembre 2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
21/12/2022

**Ont donné procuration** :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 22H20

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Appui aux territoires

<b>Objet</b> :	Opération de Revitalisation de Territoire - Communes d'Allègre, Craponne-sur-Arzon, Le Puy-en-Velay et Vorey-sur-Arzon
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin d'en améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Dans le cadre du programme « Action Coeur de Ville » et de l'arrêté préfectoral du 12/12/2019, la commune du Puy-en-Velay est couverte par une ORT sur le périmètre du centre-ville élargi et qui correspond au périmètre de l'OPAH-RU.

Délibération n°13 du lundi 19 décembre 2022

Avec le programme « Petite Ville de Demain » trois communes de Craponne-sur-Arzon et Vorey-sur-Arzon) ont manifesté leur volonté d'agir. Une convention cadre qui intègre le périmètre ORT de la ville du Puy-en-Velay doit en conséquence être signée, une seule convention d'ORT n'étant possible par EPCI.

Pour rappel, les avantages de l'ORT (durée 5 ans) confèrent de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- **renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- **favoriser la réhabilitation de l'habitat** (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- **mieux maîtriser le foncier** (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- **faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

La convention cadre figure en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 06/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 29/11/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la démarche d'intégration des éléments du programme « Action Coeur de Ville » dans une convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Michel CHAPUIS**

Signé le 19 décembre 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
GONCALVES Corinne,

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 19  
décembre 2022